



## PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

**Présents** : Mme Fanny BODIVIT et Mrs Fabrice BOSSUYT, Philippe BOUCARD, Frédéric DOUCET, Mickaël HARASSE, Luc MOLANDRINO, Roland MONSALLIER, Éric MOROCZ, Bruno TAMBOURELLI et Patrice VERGER.

**Excusés** : Mmes Françoise FONTAINE, Charlotte HIS et Mrs Nicolas MARTIN et Xavier METAYER.

**Pouvoirs** : Néant

**Secrétaire de séance** : Mme Fanny BODIVIT

Ouverture de la séance à 19H00.

### ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire propose de valider le PV de la réunion du Conseil Municipal du lundi 8 avril 2024.

- ✓ Le Conseil Municipal valide le procès-verbal.

Monsieur le maire propose de modifier l'ordre du jour et d'annuler la délibération n°4 portant instauration d'une prestation de nettoyage, par défaut de fondement légal.

- ✓ Le Conseil Municipal valide l'annulation de la délibération portant instauration d'une prestation de nettoyage.

### I. COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

#### **1. Travaux - Mr Patrice VERGER**

##### Cuisine école

- L'armoire positive de la cuisine est tombée en panne le week-end du 25 mai. La société LBG Froid est intervenue le 27 mai et a constaté que le compresseur était hors service. Le devis de réparation s'élevait à 825 € HT alors que les devis pour un remplacement étaient de 3 417.22 € HT et 2 850 € HT. Considérant que le matériel était de 2010 et qu'il y avait un risque certain que d'autres pièces doivent être changées, la décision a été de la remplacer. Le devis de la société LBG Froid d'un montant de 2 850 € HT a alors été retenu. L'installation de la nouvelle armoire a été effectué le 12 juin.
- Suite à l'achat de la gazinière, de la sauteuse et des travaux d'évacuations nécessaires à son installation, les travaux sont programmés sur le mois de juillet.

##### Cantine scolaire

Les diagnostics amiante et énergétique ont été effectué, il en ressort qu'il n'y a pas de trace d'amiante et en terme énergétique, avec les travaux d'isolation totale prévus, il y aurait un gain d'environ 80 %.

##### DECI

Les travaux d'installation des nouvelles bouches à incendie et des deux renforcements devraient commencer au mois de juillet pour une durée d'un an.

Intervention de Mickaël HARASSE : il faut un an pour remplacer deux bouches ?

Réponse de Patrice VERGER : non, il y a 6 poses de bouches à incendie en création et 2 renforcements. Les renforcements prennent du temps car il faut remplacer le réseau existant pour la Route de Louye et pour la Côte des Forges c'est une extension du réseau.

Réponse de Fabrice BOSSUYT : nous serons ensuite à jour en termes de défense incendie pour les constructions actuelles.

Intervention de Mickaël HARASSE : il n'y a pas de réseau prévu pour la zone derrière le Gros Chêne ?

Réponse de Fabrice BOSSUYT : il n'y aura rien, depuis que le projet est tombé à l'eau et mis à part le projet de bâtiments communaux, ces terrains vont retomber en zone naturelle. Pourquoi pas y construire une salle polyvalente car l'état du foyer communal ne permet plus de le rénover. Les nouvelles habitations seront construites sur les dents creuses actuelles.

#### Foyer communal

Le ballon d'eau chaude du foyer communal sera remplacé par notre agent technique d'ici la fin du mois car le chauffe-eau actuel provoque des courts-circuits.

## **2. Communication - Mr Philippe BOUCARD**

#### Panneau d'affichage

Il y a un peu de retard pour les demandes de devis, l'employé communal étant sur d'autres choses.

Rappel des actions : Remise en état ou nouveaux panneaux (Heudreville -Clos les Rouillères - mairie - Mesnil bas, côté abri bus - pointe route st André) et suppression de celui de la cote de l'Estrée. Il est prévu une dimension de 0.7 X 1m et à hauteur de 1 m. Mise en place dans des fourreaux pour un entretien plus facile.

EPN a oublié d'insérer les prochains évènements de notre commune dans leur magazine.

Il faudra faire des affiches au format A3.

#### Bulletin municipal

Le démarrage est prévu début octobre avec l'équipe de rédaction. Appel à candidature.

Intervention Patrice VERGER : est-ce qu'on continu vu le peu d'engouement ?

Réponse de Fabrice BOSSUYT : il faut voir en septembre, peut-être utiliser un autre format, tous les 6 mois ... Attention, c'est quelque chose qui existe depuis longtemps.

Intervention de Bruno TAMBOURELLI : avec une communication tous les 6 mois, on serait plus proche en termes de délai aussi.

Réponse de Philippe BOUCARD : oui, il faut voir le format, pourquoi pas mais ça va prendre plus de temps.

#### Fête de Mesnil

Communication faite dans Mta ville, l'EPN (site internet), Facebook, Newsletter, site de la commune. Affichage à venir aux entrées de la commune et le panneau d'affichage. Une relance sera faite dans 2 semaines.

Intervention de Bruno TAMBOURELLI : pour information, je n'accepte pas les nouvelles demandes sur le groupe Facebook sans réponse aux questions.

Réponse de Philippe BOUCARD : je n'y vais pas, je ne m'occupe pas de Facebook.

## **3. Vie au Mesnil - Mr Fabrice BOSSUYT**

#### Mesnil en fête 2024

Une réunion s'est déroulée vendredi 14 juin à 18h15 avec les associations et commerçants pour l'organisation de cette journée.

Intervention de Luc MOLANDRINO : je peux m'occuper des animations jeux, des structures gonflables ainsi que des lots à récupérer.

Intervention de Philippe BOUCARD : Nicolas MARTIN va refaire une réunion pour les bénévoles. On sera plus libre puisqu'il y a un service d'ordre.

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : ils ne guideront pas les visiteurs mais il n'y aura qu'un seul parking avec une signalisation et un agent de sécurité.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : un barnum est prévu pour les artistes, il faut bien organiser leur accueil.

Intervention de Mickaël HARASSE : il y a une buvette ?

Réponse de Philippe BOUCARD : oui, buvette, restaurations diverses et il y aura besoin le matin et le soir pour monter et démonter les barnums.

Ecole :

- Monsieur Margelin a été nommé directeur de l'école pour la fin d'année, il reprend également la classe de GS/PS.
- Une directrice arrive à la rentrée et un nouvel enseignant pour remplacer Clémence BARBIER qui ne revient pas.
- La remise des prix aura lieu le vendredi 28 juin 2024.

Intervention de Patrice VERGER : à quelle heure ?

Réponse de Fabrice BOSSUYT : vers 15h / 15h30.

- La journée sportive sera organisée le jeudi 04 juillet 2024.

#### **4. Entretien des trottoirs - Mr Bruno TAMBOURELLI**

Monsieur TAMBOURELLI Bruno fait lecture du projet d'arrêté permanent de déneigement et entretien des trottoirs.

L'article 6 précise qu'avant, le non-respect d'un arrêté pouvait être traité de façon informatisée. Aujourd'hui, il est nécessaire de faire un procès-verbal à envoyer au Procureur de la République.

Intervention de Philippe BOUCARD : il faudra joindre des photos ?

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : pas nécessairement mais il serait mieux de les annexer. Ça va être contraignant mais après affichage, boîtage et courrier de relance, une amende de 38 € sera mise. Pour les personnes qui ne pourraient pas entretenir que ce soit financièrement ou physiquement, elles peuvent prendre attache avec les services d'aide sociale.

Intervention de Mickaël HARASSE : il y a des personnes qui ne vivent pas sur place ;

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : on fera des courriers, les gens qui sont de bonne volonté, on pourra voir au cas par cas. Il faudra tenir un registre des contraventions.

Réponse de Mickaël HARASSE : c'est dommage d'en arriver là dans un petit village.

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : oui mais il y a malheureusement des personnes récalcitrantes.

Intervention de Frédéric DOUCET : il faut voir aussi les gens qui vident leur trop plein d'assainissement alors qu'ils devraient être raccordés.

Réponse de Fabrice BOSSUYT : il faut appeler la mairie pour pouvoir le constater.

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : vous pouvez aussi demander en tant que conseiller municipal.

Réponse de Frédéric DOUCET : les caniveaux restent bien à la charge de la commune ?

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : oui mais il faut veiller à ne pas les boucher. Il est important de le faire aussi pour les habitants qui font l'effort d'entretenir les abords de leurs habitations.

Intervention de Philippe BOUCARD : pour la communication, il faudra en profiter pour remettre les horaires de tontes.

#### **5. Cimetière - Mr Fabrice BOSSUYT**

Le cimetière et le stade demandent beaucoup d'entretien. Il faudrait voir avec le club de Football pour l'entretien car il n'y a aucune participation. Il faut voir les coûts d'électricité, d'eau et rentrer en négociation. Il faut demander des devis pour l'entretien : que le stade ou toute la zone avec les abords.

Concernant le cimetière, un devis est en cours pour voir combien coûterait l'entretien par une société privée. L'agent communal ne peut pas tout faire.

Intervention de Bruno TAMBOURELLI : on ne peut pas demander aux gens d'entretenir si nous on ne le fait pas.

Le plus gros à faire avec le tracteur tondeuse c'est le stade et les buttes au Clos des Rouillières.

Intervention de Luc MOLANDRINO : il y a beaucoup de tombes qui ne sont pas entretenues, notamment les plus anciennes.

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : si on ne retrouve pas le propriétaire, dans l'attente, on peut le faire.

Réponse de Luc MOLANDRINO : il faut aussi refaire une communication pour l'entretien du bord des tombes.

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : il faudrait se renseigner des actions possibles si ce n'est pas fait.

Intervention de Mickaël HARASSE : pour l'entretien du stade, je suis d'accord pour voir avec le club d'Illiers l'Evêque.

Réponse de Fabrice BOSSUYT : il ne faut pas que ça fasse comme le terrain de pétanque, on nous a demandé et on ne voit personne jouer.

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : il est accessible à tous.

Concernant l'entretien des espaces verts, il existe des machines pour désherber, à voir pour en acheter une avec d'autres communes car on est de plus en plus de communes à faire appel à des services extérieurs.

Intervention de Mickaël HARASSE : il y a des communes qui font des cimetières sans entretien, juste un coup de tondeuse mais c'est très coûteux.

## **6. Informations - Mr Fabrice BOSSUYT**

### Fermeture annuelle de la mairie

L'accueil de la mairie sera fermé du 20 juillet au 27 août, une astreinte pour les urgences uniquement sera assurée au 06.98.37.90.00.

### Projet de cabinet médical - Mr Eric MOROCZ

Suite à plusieurs demandes de la part de kinésithérapeutes et des infirmières, un projet de cabinet médical a été monté.

Il serait composé d'un espace pour de la kinésithérapie, un pour les infirmières ainsi qu'un bureau pour une diététicienne et un médecin qui viendrait quelques jours par semaine.

L'ARS (Agence Régionale de la Santé) a été contacté, comme c'est d'utilité publique, on peut avoir beaucoup d'aides.

Intervention de Frédéric DOUCET : pourquoi ne pas regrouper avec l'esthéticienne puisque des travaux d'isolation sont aussi à prévoir.

Il reste quelques interrogations à soulever : - peut-on mutualiser les salles d'attente entre les praticiens ?

- sur quel terrain la construire ? Derrière l'école ou Côte des Forges.

Intervention de Bruno TAMBOURELLI : il y a un bémol pour avoir suffisamment de places de parking derrière l'école.

Réponse d'Eric MOROCZ : avec un étage c'est jouable, mais avec les kinésithérapeutes, les ambulances ... il faut de la place afin de circuler et stationner. Acquérir un terrain est aussi compliqué.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : pour le terrain, on pourrait mutualiser avec le projet de salle polyvalente mais ça va prendre du temps.

Que pensez-vous de ce projet ?

Réponse de Fanny BODIVIT : très bien, la population est vieillissante, c'est un atout.

Réponse de Mickaël HARASSE : c'est un bon projet, il faut continuer à travailler dessus.

## **II. DELIBERATIONS**

### **1. Acquisition d'un bien par voie de préemption**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil communautaire de l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie en date du 17 décembre 2019, reçue en Préfecture le 23 décembre 2019, instaurant un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et donnant délégation aux communes membres pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur ces zones,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n°27406240008, reçue le 15 mai 2024, adressée par Maître Laurence GOUMARD-GEFFRE, notaire à La Madeleine de Nonancourt (Eure), en vue de la cession moyennant le prix de cinq mille euros, d'une propriété sise Chemin des Rouillières, cadastrée section A

n° 0913 et 0914, d'une superficie totale de 8 a 03 ca, appartenant à Monsieur et Madame CHRISTOPHE Jean-Michel et Angélique,

Considérant que la commune n'a pas de zone de stockage de déchets verts, de granulats et de matériaux sur le haut de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Mesnil sur l'Estrée, cadastré section A n° 0913 et 0914, Chemin des Rouillères, d'une superficie totale de 8 a 03 ca, appartenant à Monsieur et Madame CHRISTOPHE Jean-Michel et Angélique,
- que la vente se fera au prix de cinq mille euros,
- qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision,
- que le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet,
- d'inscrire les crédits suffisants au budget de la commune.

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

## 2. Tarifs des services cantine et garderie

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de statuer sur les tarifs de cantine et de garderie qui prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et rappelle la dernière délibération n°D-20230601.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Cantine :

- Repas enfant : 3,50 €
- Repas adulte : 5,10 €

Garderie :

- Exceptionnel : 5 €
- Demi-tarif : 6,50 €
- Plein-tarif : 13 €
- Retard (par ¼ d'heure commencé) : 7,50 €

Vote : Pour : 7

Contre : 3

Abst : 0

## 3. Autorisation à donner au Maire, aux fins d'ester en justice au nom de la commune dans le contentieux pénal opposant la commune à Monsieur PIERRON Aymeric

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2132-1 à L. 2132-3,
- Le Code pénal,
- Le Code de procédure pénale,
- La délibération du Conseil municipal n° 20200510 du 25 mai 2020 portant habilitation du Maire à défendre en justice au nom de la commune sur le fondement des dispositions de l'article L. 2122-22 alinéa 16 du Code général des collectivités territoriales,
- La jurisprudence des juridictions répressives sollicitant, pour une constitution de partie civile, une habilitation spéciale du Conseil municipal (notamment Cour de Cassation, Chambre criminelle, du 28 janvier 2004, 02-88.471 et du 16 juin 2015, 14-83990).

**Considérant que :**

- Le Conseil Municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune en application des dispositions de l'article L.2132-1 du Code général des collectivités territoriales,

- Un procès-verbal d'infraction au Code de l'urbanisme a été rédigé le 12 décembre 2023 et transmis à Monsieur le Procureur de la République le 9 janvier 2024 qui a décidé d'engager des poursuites pénales à l'encontre de monsieur PIERRON Aymeric devant le tribunal correctionnel d'Évreux le 10 juillet 2024 à 13h30,
- Il convient en conséquence de donner au Maire une délégation spécifique lui permettant de représenter la commune en justice dans le cadre de cette procédure correctionnelle, et à cette fin de se constituer partie civile au nom de la commune, aux fins d'obtenir réparation des préjudices subis.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire, par délégation prise en application des articles L. 2132-1 à L. 2132-3 du Code général des collectivités territoriales, à défendre les intérêts de la commune tant en première instance qu'en appel dans le cadre de la procédure ci-dessus mentionnée et de se constituer partie civile au nom de la commune.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'autoriser le Maire, par délégation prise en application des articles L. 2132-1 à L. 2132-3 du Code général des collectivités territoriales, à défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la procédure correctionnelle engagée, de se constituer partie civile au nom de la commune et d'obtenir réparation des préjudices subis,
- D'autoriser le Maire à mandater Maître Karine ALEXANDRE, avocate à la Cour d'appel d'Évreux, sise 425, rue Clément Ader à Évreux (27000) pour défendre les intérêts de la commune en première instance, et le cas échéant en appel,
- D'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire au suivi de cette procédure,
- Les dépenses seront imputées à l'article 622.

Vote : Pour : 10

Contre : 0

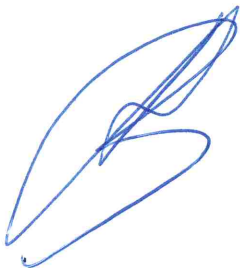
Abst : 0

**III. QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

Fin de la séance à 21 h 05.

Fabrice BOSSUYT,  
Maire



Fanny BODIVIT,  
Secrétaire de séance

